



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA  
Tanindrazana · Fahafahana · Fandrosoana



MINISTERE DU COMMERCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU COMMERCE INTERIEUR

## NOTE CIRCULAIRE

Numéro: 082-10/MINCOM/SG/DGCI

Date : 27 AUG 2010

Origine : Direction Générale du Commerce Intérieur

Objet : Organisation de manifestations commerciales

Destinataires : - Toutes Directions Régionales du Commerce,  
- Toutes les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Dans le cadre de l'assainissement du commerce intérieur et conformément aux textes en vigueur, la tenue de toute manifestation commerciale (foire, braderie,...) sur toute l'étendue du territoire national est soumise à un avis préalable du Ministère en charge du commerce ou de ses Directions régionales.

Aussi, tous les opérateurs économiques et/ou organismes désirant organiser des manifestations commerciales sont-ils invités à s'adresser:

- à la Direction Régionale du Commerce de leur lieu d'implantation pour les manifestations commerciales communales ou régionales ;
- au Ministère du Commerce pour les manifestations interrégionales, nationales ou internationales.

Les participants doivent être en règle vis-à-vis des réglementations en vigueur.

